



SNUipp

Syndicat National
Unitaire
des Instituteurs,
Professeurs des
écoles
et Pegc

Section de la Haute-Saône

3, Impasse St Vincent
70000 Vesoul

tél/fax :

03 84 75 34 53

e-mail :

snu70@snuipp.fr

site internet :

<http://70.snuipp.fr>

TROISIEME MOUVEMENT : COMMENT CA MARCHE ?

La troisième phase du mouvement est prévue le **28 août 2007**.

L'inspection académique de la Haute-Saône enverra une liste des postes disponibles. Cependant tous n'y figureront pas car certains postes vont se libérer pendant les vacances.

D'où l'intérêt d'insérer des vœux géographiques dans la liste.

Les délégués du personnel SNUipp interviennent pour tenter de faire respecter les souhaits de chacun, dans les limites fixées par le barème et les postes restants.

Mais à la fin de cette phase du mouvement, tous les postes devront être pourvus.

L'Inspecteur d'Académie peut donc procéder à des nominations d'office (poste imposé par l'Inspecteur d'Académie).

Afin de pouvoir vérifier le bon déroulement de cette 3ème phase du mouvement, nous proposons à tous les collègues de nous renvoyer la fiche de contrôle syndical en nous précisant bien la liste des vœux et les préférences (type de poste et/ou secteur géographique, en insérant éventuellement des vœux « secteur » au milieu des vœux « postes »).

Important !

Il est possible de préciser le type de poste que l'on ne souhaite pas (c'est une indication et non une garantie ...)

ATTENTION !

La CAPD ne connaît pas le niveau d'enseignement des postes. C'est le Conseil des Maîtres qui organise la répartition pédagogique des classes à l'intérieur de l'école.

N'hésitez pas à nous communiquer des informations particulières qu'il serait bon de porter à la connaissance de la CAPD.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de laisser un message à la Section au 03 84 75 34 53, ou d'envoyer un mail : snu70@snuipp.fr (la boîte est régulièrement relevée pendant les vacances).

Nous serons là le 27 août pour répondre aux questions et préparer la CAPD.

Les délégués du personnel à la CAPD



FSU 70